Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 023-212326607-20261111-D202646-DE

Membres	11
Présents	7
Représentés	1
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

Commune de La Villetelle

Département de la Creuse

Séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2026 à 9 heures 30 selon la convocation du 6 novembre 2026 à la mairie de La Villetelle, sous la présidence de Chantal PINGUET, maire.

Secrétaire de séance : Bérengère de MONTGAILHARD

Délibération n° 2026/46 du 11 novembre 2026
portant sur le bail du salon de coiffure.

Présents : Mmes PINGUET Chantal, BAYART Thérèse, BŒUF Madeleine et de MONTGAILHARD Bérengère.

MM. MAROT Jérémy, LEGRAND Bruno et MEYNARD Sylvain.

Absents : Mmes DELATRONCHETTE Tiffany et HÉNAUX Camille.

MM. FERRY Éric et VIVIÈS René.

Monsieur VIVIÈS René donne pouvoir à Madame PINGUET Chantal.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bail du salon de coiffure tenu par Madame BREUIL Élodie prend fin le 15 décembre 2026.

Considérant le bail proposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- charge Madame le Maire de rédiger le nouveau bail pour 9 ans à compter du 16 décembre 2026,
- fixe le montant du loyer à 260 € HT mensuel payable au 1er de chaque mois,
- conserve le dépôt de garantie de 200 € fait en 2008,
- charge Madame le Maire de signer toutes pièces utiles.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Maire, Chantal PINGUET

MAIRIE DE LA VILLETELLE 23260